



Août 2015

Une qualité de l'air globalement bonne en août dans la région

La qualité de l'air, définie par des indices gradués de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise), a été globalement bonne en août, mais marque une petite dégradation par rapport à juillet.

Comme en juillet, les indices de qualité de l'air ont été bons à très bons près de 70% du temps, mais la part d'indices moyens à médiocres est en augmentation (29% contre 17% en juillet). Sous l'effet des périodes anticycloniques et de l'ensoleillement, notamment lors de la première quinzaine d'août, les concentrations en ozone ont la plupart du temps été responsables des indices moyens à médiocres observés dans le Nord – Pas-de-Calais. Cependant, les indices les plus élevés (7 et 8, médiocre à mauvais) relevés pour la journée du 13 août dans la plupart des agglomérations, sont en majorité dus aux poussières en suspension, parfois accompagnées d'ozone (dans le cas des indices de Lille, Valenciennes et Maubeuge). L'épisode de pollution en poussières en suspension et en ozone déclenché ce jour est responsable de ces indices.

Communication sur les épisodes de pollution

Le Nord – Pas-de-Calais a été concerné par un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 et à l'ozone le 13 août 2015, d'une durée totale d'un jour (niveau d'information et de recommandation pour les deux polluants). Le niveau d'alerte n'a pas été atteint au cours de ce mois.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations journalières en particules PM10

Durant le mois d'août, 6 stations de mesure de la qualité de l'air ont enregistré des concentrations moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m³ (avec un total de 7 dépassements) :

- le 13 août, pendant l'épisode de pollution régional (stations de Lens, Roubaix, Evin-Malmaison, Mardyck, Gravelines et Saint-Laurent-Blangy)
- le 30 août à Roubaix

Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m³ plus de 35 jours par an.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle.

Ces données restent la propriété d'atmo Nord – Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'atmo Nord – Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : atmo Nord – Pas-de-Calais ».